



28^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès permis FFSA
Ouverture des engagements :	Dès permis FFSA
Clôture des engagements :	Lundi 21 juillet 2025 à 23h59
Parution du carnet d'itinéraire :	Dimanche 27 juillet 2025
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 27 juillet 2025 de 9H00 à 18H00 et Samedi 02 août 2025 de 8H30 à 16H30
Vérifications Administratives :	Samedi 02 août 2025 de 08H30 à 16H00
Lieu :	Marché Couvert – 2 Rue de Marly – 50600 St Hilaire du Harcouët
Vérifications Techniques :	Samedi 02 août 2025 de 8H45 à 16H15
Lieu :	Marché Couvert – 50600 St Hilaire du Harcouët
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 02 août 2025 de 9H00 à 16H30
Lieu :	Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 02 août 2025 à 16H00
Lieu :	Marché Couvert – Salle du Haut – 50600 St Hilaire du Harcouët
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 02 août 2025 à 17H05
Lieu :	Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 02 août 2025 à 17H05
Lieu :	Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
Briefing des pilotes :	Remis écrit lors des vérifications administratives
ETAPE 1 :	
Départ :	Samedi 02 août 2025 du 1^{er} concurrent à 18H00
Lieu :	Parc Fermé du Marché Couvert
Publication des résultats partiels :	1^{ère} étape + ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape
Date :	Samedi 02 août 2025
Lieu :	Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët
ETAPE 2 :	
Départ :	Dimanche 03 août 2025 du 1^{er} concurrent à 8H30
Lieu :	Parc Fermé du Marché Couvert
Publication des résultats partiels :	Dimanche 03 août 2025

Arrivée à : **Voir annexe itinéraire (timing)**
Lieu : **Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët**
Publication des résultats du rallye : **Dimanche 03 août 2025, à l'issue du délai réglementaire**
Lieu : **Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët**
Vérification finale : **Dimanche 03 août 2025**
Lieu : **Garage Bazin - Route de Paris – 50600 St Hilaire du Harcouët**
Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**
Remise des prix : **Dimanche 03 août 2025, à l'issue du délai réglementaire**
Lieu : **Marché Couvert – Hall – 50600 St Hilaire du Harcouët**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Basse-Normandie organise, Samedi 02 Août et Dimanche Août 2025, en qualité d'organisateur administratif le :

28^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **22/05/2025** sous le numéro **35** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **411** en date du **24/05/2025**.

Comité d'Organisation

Président : **BAZIN Sébastien**
Membres : **Ecurie ATALANTE RACING TEAM**
Secrétariat du Rallye : **BARBEDETTE Audrey – 2 Impasse de la Tromière – 50540 Isigny Le Buat**
Téléphone : **06 59 90 84 03**
E-mail : **ecurieatalante@mailo.com**
Permanence du Rallye : **Marché Couvert – 2 Rue de Marly – 50600 St Hilaire du Harcouët**
Date : **Samedi 02 et Dimanche 03 juillet 2022**

Organisateur technique

Nom : **ATALANTE RACING TEAM**
Représentée par : **Sébastien Bazin**
Adresse : **Route de Paris – 50600 St Hilaire du Harcouët**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jacques LE GALL	Licence n°9383
Commissaires Sportifs	Dany LEMASLE	Licence n°1087
	Jacques DE LA RIVIERE	Licence n°12643
Directeur de Course	Alain OVIEVE	Licence n°196080
Directeur de Course stagiaire	Elodie COURTY	Licence n°230808
Directeurs de Course Adjoints délégués au PC Course	Annie CORDEL	Licence n°1568
	Philippe DESFOUX	Licence n°2780
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Jean-Denis JOSSE	Licence n°34725
	Roger GIRARD	Licence n°23809
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Jacques FOURRIER	Licence n°4913
	Jacques SALENNE	Licence n°18219
Commissaire Technique responsable	Vincent BARIBAUD	Licence n°154542
Commissaires Techniques adjoints		

Médecin-chef	Patrick GUILLEUX	Licence n°55340
Chargés des relations avec les concurrents	Dc Hervé GALLOIS	Licence n°332301
Chronométrateurs	Laetitia LEVALLOIS	Licence n°245180
	Arnaud LEBAILLIF	Licence n°3346
	Katia DE JONG	Licence n°318382
	Sylvain COUEDON	Licence n°123698
	Christine COUEDON	Licence n°228506
Chronométrateurs stagiaire	Stéphane BIDAULT	Licence n°144674
	Agnes FERAY	Licence n°342509
Classement	Raphael VOISIN	Licence n°211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE compte pour :

La Coupe de France 2025 des Rallyes coefficient 2

Le Challenge de Basse-Normandie 2025

Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Pour limiter l'empreinte carbone de l'épreuve, **la demande d'engagement se fera uniquement en ligne via le lien suivant :**

<https://www.rallygt.org/engagement-au-28eme-rallye-de-basse-normandie/>

Toute personne qui désire participer au 28^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE devra compléter sa demande d'engagement **avant le lundi 21 Juillet 2025 à 23h59.**

Pour déclarer forfait, merci de suivre les modalités indiquées dans l'accusé de réception de l'engagement.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 26 Juillet 2025 à 09h00, le nombre d'engagés diminué des forfaits éventuels est inférieur à 50, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 320€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 640€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

La réception de la demande d'engagement sera réputée « accusée » lorsque l'équipage engagé recevra par mail la confirmation de dépôt.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera seulement autorisée sur le Parc Concurrents de St Hilaire du Harcouët.

Les concurrents pourront s'installer **uniquement dans les zones autorisées** (voir marquage au sol).

Un véhicule d'assistance et un véhicule accompagnateur seront autorisés par emplacement.

Les remorques seront interdites sur le parc d'assistance. Un parc spécifique sera prévu.

Prise en charge des déchets ou dépôt dans les poubelles de tri mises à disposition obligatoire à la fin de l'épreuve.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 28^{ème} RALLYE REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE représente un parcours de 94,130 km, dont 39,340 de km de secteurs chronométrés.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,340 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 : « Pont St Yves » : 4,120 km
- ES 2/4/6 : « Le Mesnillard – Chasseguey » : 5,540 km
- ES 3/5/7 : « Grandparigny » : 6,200 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe 1 "Horaire-Timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Des contrôles seront effectués.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Dimanche 27 Juillet 2025 de 9H00 à 18H00. Le roadbook sera à retirer au bar tabac Le Khédive – 8 Place Nationale – 50600 St Hilaire du Harcouët
- Samedi 02 Août 2025 de 8H30 à 16H30. Le roadbook sera disponible à l'entrée des Vérifications Administratives – Marché Couvert – Salle du Haut – 50600 St Hilaire du Harcouët

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les coupes seront distribuées après l'entrée lors du podium final.

Les prix en chèques seront envoyés par voie postale aux récipiendaires.

Remise des Prix :

Classement Scratch :
1^{er} : 350 euros 2^{ème} : 250 euros 3^{ème} : 150 euros

Classement par Classe:
1 à 3 partants : 1^{er} : 160 euros
4 à 5 partants : 1^{er} : 320 euros
6 à 10 partants : 1^{er} : 320 euros 2^{ème} : 180 euros
11 à 14 partants : 1^{er} : 320 euros 2^{ème} : 180 euros 3^{ème} : 125 euros
Au moins 15 partants : 1^{er} : 320 euros 2^{ème} : 180 euros 3^{ème} : 125 euros 4^{ème} : 80 euros

Les primes de classes seront calculées en pourcentages, en fonction du nombre de partants : de :

A partir de 90 partants, le pourcentage sera figé à 100%.

Par exemple :

100 partants : 100% des primes seront distribués

80 partants : 89% des primes seront distribués

Classement Féminin :

1^{ère} : 100 euros.

Pour prétendre à ce prix, l'équipage devra être 100% féminin.

ETAPE 1 – SAMEDI 02 AOUT 2025					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME ENTREE ASSISTANCE				18h00
CH 0A	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h20	18h20
CH 1	AVANT ES 1	2,300		00h10	18h30
	ES 1	0,200	4,120	00h03	18h33
CH 1A	ENTREE EN PARC DE FIN D'ETAPE	6,560		00h20	18h53
ETAPE 2 – DIMANCHE 03 AOUT 2025					
SECTION 2					
CH 1B	SORTIE DE PARC FERME ENTREE ASSISTANCE				08h30
CH 1C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h20	08h50
CH 2	AVANT ES 2	7,250		00h15	09h05
	ES 2	0,150	5,540	00h03	09h08
CH 3	AVANT ES 3	4,160		00h20	09h28
	ES 3	0,100	6,200	00h03	09h31
CH 3A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	3,600		00h20	09h51
SECTION 3					
CH 3B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT ENTREE ASSISTANCE			01h30	11h21
CH 3C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h20	11h41
CH 4	AVANT ES 4	7,250		00h15	11h56
	ES 4	0,150	5,540	00h03	11h59
CH 5	AVANT ES 5	4,160		00h20	12h19
	ES 5	0,100	6,200	00h03	12h22
CH 5A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	3,600		00h20	12h42
SECTION 4					
CH 5B	SORTIE DE PARC DE REGROUPEMENT ENTREE ASSISTANCE			01h30	14h12
CH 5C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h20	14h32
CH 6	AVANT ES 6	7,250		00h15	14h47
	ES 6	0,150	5,540	00h03	14h50
CH 7	AVANT ES 7	4,160		00h20	15h10
	ES 7	0,100	6,200	00h03	15h13
CH 7A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	3,600		00h20	15h33

⇒ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH 1A et CH 7A